

VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

« Les relocalisations industrielles, comment vous vous y prenez ? »

La délocalisation massive des sites de production – pour tirer profit d'une main d'œuvre à bas coût et de normes sociales et environnementales dégradées – a massivement détruit l'emploi et le tissu industriel en France : - 400 000 emplois industriels depuis 2007. L'INSEE a évalué l'impact des délocalisations à 15 000 emplois détruits par an en France. Nous ne pouvons pas regarder notre tissu industriel disparaître sous nos yeux sans rien faire.

Même si elle ne peut être l'alpha et l'oméga d'une stratégie de réindustrialisation du pays, la relocalisation n'est pas une utopie. Plusieurs entreprises ont choisi de relocaliser leurs activités industrielles : Rossignol, fabricant de ski, a annoncé en 2010 la relocalisation en Haute-Savoie d'une partie de sa production délocalisée en Chine ; c'est également le cas des shampooing Petrole Hahn, des jouets Smoby, des lunettes Atol, de la vaisselle et des arts de la table Geneviève Lethu...

Pour amplifier ce mouvement, nous proposerons aux entreprises un contrat de relocalisation.

Il consistera à faciliter les démarches de relocalisation des entreprises, au plus près de leurs besoins (services de conseils et d'assistance dans les démarches administratives, prêts relais, assistance au recrutement et à la formation) en échange d'engagements clairs de leur part : maintien de leur activité et de l'emploi sur une durée de temps qui ne pourra être inférieure à 10 ans.

Des garanties précises seront exigées de l'entreprise à la signature du contrat.

Les représentants des salariés dans l'entreprise seront destinataires du contrat et pourront saisir les services de l'État en cas de non respect des engagements qui y sont inscrits.